



AF 25-016



## Département du Rhône

**RD313 (PR27+000) - Projet de sécurisation au lieu-dit  
« Donchée » par la création d'un créneau de  
dépassement et optimisation de la géométrie  
sur la commune d'Amplepuis**

**Demande d'examen au cas par cas :**

**Annexe volontaire 1A : Notice Biodiversité et Natura 2000**

D'après :

- Diagnostic écologique 2025 - 2026 OXALIS-LIKEN Version 14 août 2026



## SOMMAIRE

|          |                                                                      |           |
|----------|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Introduction</b>                                                  | <b>1</b>  |
| 1.1      | <i>OBJET ET DE L'ÉTUDE</i>                                           | 1         |
| 1.2      | <i>CONTEXTE DU PROJET</i>                                            | 1         |
| 1.2.1    | Localisation                                                         | 1         |
| 1.2.2    | Objectif du projet                                                   | 1         |
| 1.2.3    | Caractérisation technique                                            | 1         |
| <b>2</b> | <b>Incidences NATURA 2000</b>                                        | <b>2</b>  |
| 2.1      | <i>Le réseau NATURA 2000</i>                                         | 2         |
| 2.2      | <i>Evaluation des incidences du projet sur le réseau NATURA 2000</i> | 2         |
| <b>3</b> | <b>Etat initial</b>                                                  | <b>4</b>  |
| 3.1      | <i>Contexte écologique</i>                                           | 4         |
| 3.2      | <i>Habitat-flore- Faune</i>                                          | 1         |
| 3.2.1    | Rappel du contexte et des protocoles engagés                         | 1         |
| 3.2.2    | Rappel des conclusions du rapport LIKEN-OXALIS                       | 3         |
| <b>4</b> | <b>ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES</b>                                | <b>4</b>  |
| 4.1      | <i>Impacts bruts</i>                                                 | 4         |
| 4.2      | <i>MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION</i>                           | 6         |
| 4.2.1    | Mesures d'évitement                                                  | 6         |
| 4.2.2    | Mesures de réduction                                                 | 6         |
| 4.2.3    | Mesures d'accompagnements et de suivi                                | 9         |
| <b>5</b> | <b>Conclusion</b>                                                    | <b>12</b> |

# 1 INTRODUCTION

---

## 1.1 OBJET ET DE L'ÉTUDE

L'étude s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la RD313 (PR27+000) du Département du Rhône pour identifier les impacts des aménagements envisagés sur la biodiversité et de démontrer l'absence d'incidence sur le réseau NATURA 2000

Elle permet de définir les mesures Eviter, Réduire visant à garantir :

- l'absence de perte nette pour la biodiversité
- l'absence de risque caractérisé, après mesures d'évitement et de réduction pour les espèces protégées.

Cette étude est à joindre à la demande d'examen au cas par cas (Annexe volontaire) pour démontrer l'absence d'incidence notable sur la biodiversité, sous réserve de l'application des mesures, et motiver la dispense d'évaluation environnementale (étude d'impact).

Une instruction spécifique sera conduite auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour déterminer les impacts résiduels sur les espèces protégées, la nécessité ou non d'engager une demande de dérogation au statut de protection des espèces protégées et d'engager des mesures de compensation.

Elle se base sur les rapports :

- Annexe volontaire 1b : Diagnostic écologique 2025 - 2026 OXALIS-LIKEN Version 14 aout 2026
- Annexe volontaire 1c Expertise faune bâtiment - OXALIS-LIKEN 2025 ;

## 1.2 CONTEXTE DU PROJET

### 1.2.1 Localisation

Le projet se situe dans le département du Rhône, sur la commune d'Amplepuis et concerne une partie de la RD313 à l'entrée Est.

### 1.2.2 Objectif du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation sur la RD313 (PR27+000) sur la commune d'Amplepuis :

- Sécurisation d'une des rares possibilité de dépassement par la création d'une voie de dépassement ; cela permettra d'apaiser la circulation en offrant aux usagers une possibilité de dépassement sécurisée, sans nécessité de dépasser la vitesse autorisée
- Sécurisation d'une section par une reprise de la géométrie adaptée aux vitesses pratiquées
- Sécurisation de l'accès au Chemin de Monteuillet pour la desserte notamment d'une exploitation agricole
- Sécurisation de l'accès au chemin du bas de Varenne.

### 1.2.3 Caractérisation technique

Le projet concerne le réaménagement d'une voirie existante (RD313) sur environ 1,4 km : élargissement de la chaussée et optimisation de la géométrie. La nouvelle plate-forme de la RD313 est équipée de bandes cyclables.

Le projet consiste en :

- un élargissement de la RD313 sur environ 600 mètres linéaires pour la création d'un créneau de dépassement, qui se traduit par un élargissement côté Nord.
- un élargissement de la chaussée et modification des voies de circulation sur 600 mètres linéaires pour adapter la géométrie aux vitesses pratiquées
- Un dégagement de visibilité (travaux en déblais) sur 200 m aux abords de l'intersection avec le chemin du bas de Varenne.
- la reprise du chemin de Monteillet sur 120 m pour la sécurisation de son intersection avec la RD313.

Le projet comporte le décapage des délaissés de voiries (environ 300 m) pour la création d'espaces verts et la gestion des eaux pluviales.

Le projet concerne également la démolition d'un bâtiment d'habitation qui a déjà été anticipé en 2025.

Pas d'évolution majeure dans la gestion des eaux pluviales :

- Rejets en direction du cours d'eau la Viderie ;
- Maintien du réseau de fossés existants sur la partie Nord de la zone d'étude ;

Création de nouveaux dispositifs d'infiltration (tranchées drainantes) sur 3 secteurs du projet.

## 2 INCIDENCES NATURA 2000

---

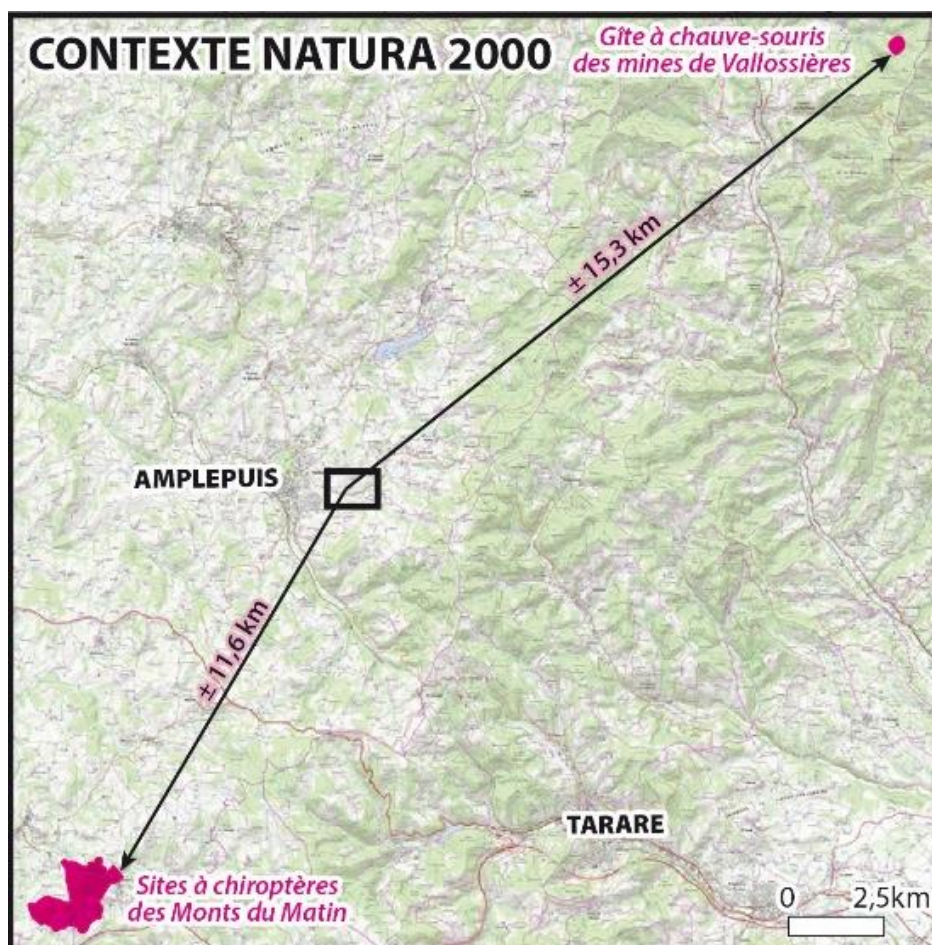
### 2.1 LE RÉSEAU NATURA 2000

Les sites NATURA 2000, les plus proches sont :

- Le FR8202005 : Zone Spéciale de Conservation « site à chiroptères des Monts du Matin ». Il s'agit de l'un des 5 gîtes d'hibernation les plus importants connus en France pour la Barbastelle d'Europe.
- FR8201791 - Zone Spéciale de Conservation « Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières » : Le site présente un intérêt évident pour les chiroptères avec la présence d'un réseau de galeries de mines permettant l'hivernage d'importantes populations de chauves-souris. Le contexte forestier de moyenne montagne, les cours d'eau et leurs ripisylves et les zones de pâtures sont des éléments du paysage favorables à la diversité biologique, notamment pour l'avifaune et les écrevisses à pieds blanc.

### 2.2 EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Les enjeux globaux des deux sites NATURA 2000 se concentrent sur l'habitat souterrain et les chiroptères à plus de 10km, sans impact sur des milieux souterrains et sans incidences sur les vitesses des véhicules, le projet n'aura pas d'incidence sur le réseau NATURA 2000.



*Localisation des sites NATURA 2000 les plus proches du projet de RD313 (PR27+000)*

## 3 ETAT INITIAL

### 3.1 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Le tableau suivant présente l'ensemble des zonages réglementaires disponibles à moins de 3 Km de l'ouvrage.

| Nom de zonage                                    | Identifiant du zonage | Distance du projet<br>(point le plus proche) |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|
| ZNIEFF de type I                                 |                       |                                              |
| Ruisseau du Rançonnet et ses affluents           | 820031385             | 1.8 Km                                       |
| Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan | 820031388             | 3 Km                                         |
| ZNIEFF de type II                                |                       |                                              |
| Haut bassin versant du Rançonnet                 | 820031386             | 1.8 Km                                       |
| Haut bassin de l'Azergues et du Saonan           | 820031433             | 2.8 Km                                       |

Ces zonages concernent un autre bassin versant que celui concerné par la zone projet. Compte tenu de la nature des travaux ainsi que de la distance du projet d'un crénneau de dépassement vis-à-vis des zones réglementaires, **le projet n'engendrera aucun impact sur ces zonages.**

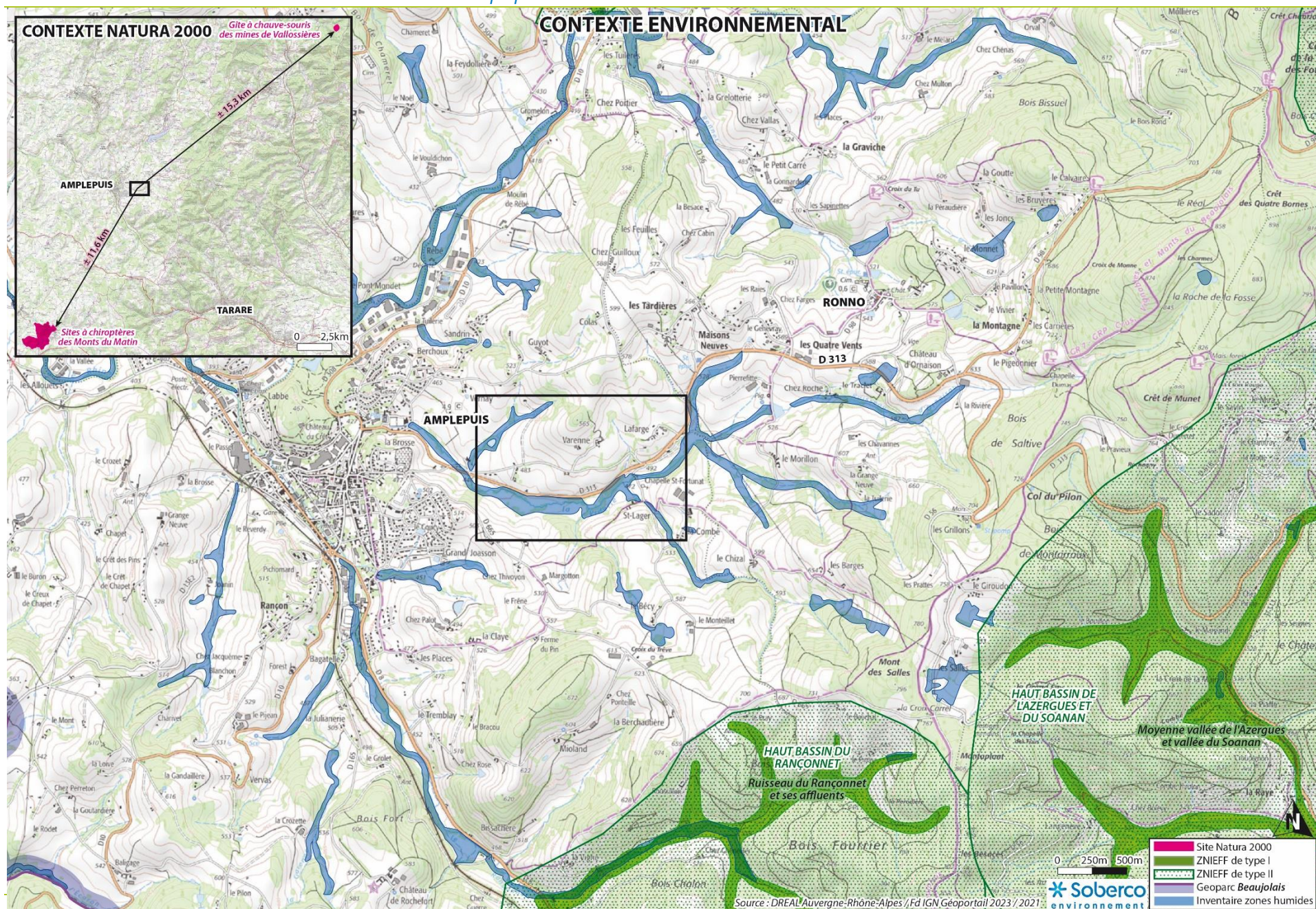
Notons tout de même que les habitats et espèces citées dans ces ZNIEFF ont été prises en compte dans le potentiel d'accueil du site, et la plupart des espèces qui y sont mentionnées sont présentes dans la zone d'étude élargie (alentours du projet – échelle communale), et donc citées dans le présent rapport. Pour les espèces citées dans ces ZNIEFF et non mentionnées sur la commune (notamment Ecrevisse à pattes blanche, Chat forestier), d'autres espèces parapluies utilisant des milieux similaires (cours d'eau, zones humides, zones forestières et bocagères) sont citées dans le rapport : le présent diagnostic prend bien en compte les habitats d'espèces concernés, et donc l'impact potentiel sur celles-ci.

Aucun site Natura 2000 n'est localisé sur le secteur, le plus proche étant situé à plus de 10km (site à chiroptères des Monts du Matin).

L'étude du SRCE sur le territoire classe le site d'étude en tant qu'espace à perméabilité moyenne.

La cartographie page suivante localise le contexte écologique du projet.

RD313 (PR27+000) - Projet de sécurisation au lieu-dit « Donchée »  
sur la commune d'Amplepuis – Annexe volontaire 1a Notice Biodiversité et NATURA 2000



## 3.2 HABITAT-FLORE- FAUNE

### 3.2.1 Rappel du contexte et des protocoles engagés

Un pré-diagnostic a été établi avec un passage terrain le 28 mars 2025 par Alexandre Maccaud, écologue naturaliste généraliste, avec des relevés floristiques et faunistiques, ce qui a permis d'identifier les enjeux de la biodiversité locale, au regard de la bibliographie, des écosystèmes et habitats d'espèces présents.

Suite à ce pré-diagnostic, une **expertise spécifique à la faune du bâti a été menée sur un bâtiment détruit pour le projet les 16-17 juin 2025** (avec soirée et aube). Le rendu de cette expertise est fourni en annexe 1c (*Expertise faune bâtiment dans le cadre du pré-diagnostic écologique – RD313 PR27+000 – Amplepuis – Lieu-dit « la Donchée » Juin 2025*), ainsi que la demande de dérogation pour sa destruction ainsi que les CR des suivis associés. **Le bâtiment en question a été détruit au printemps 2026.**

Un cycle d'inventaire complet correspondant à l'ensemble des périodes biologiques propices à l'inventaire des groupes floristiques et faunistiques, a été effectué.

Les inventaires ont démarré en mars 2025 et se sont terminés en juillet 2026. Les dates de passages et les groupes ciblés sont présentés ci-après.

| Dates - horaires                                             | Naturalistes            | Météorologie                                                    | Taxons                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pré-diagnostic                                               |                         |                                                                 |                                                                                                                                                      |
| 28 mars 2025 - journée                                       | A. Maccaud              | Ensoleillé. 12°C. Vent faible.                                  | Tous groupes – pré-diagnostic général. Recherche spécifiques d'habitats d'espèces ; analyse des haies et arbres biodiversité                         |
| Expertise bâti – espèces protégées                           |                         |                                                                 |                                                                                                                                                      |
| 16 juin 2025 après midi – soirée 17 juin 2025 aube - matinée | A. Maccaud – E. Ribatto | Ciel dégagé. Températures douces (autour de 17-20°C). Sans vent | Expertise bâti (oiseaux, mammifères) dont étude spécifique des gîtes chiroptères et de la fréquentation (lunettes thermiques)                        |
| Diagnostic « 4 saisons »                                     |                         |                                                                 |                                                                                                                                                      |
| 18 août 2025 ; Matinée.                                      | A. Maccaud              | Ensoleillé – 32°C – vent faible. Canicule – sécheresse.         | Flore estivale et entomofaune. Conditions climatiques difficiles                                                                                     |
| 3 septembre 2025 ; après midi                                | A. Maccaud              | Ensoleillé 24-26°C vent faible                                  | Flore automne, pose plaques reptiles, pose de pièges photo, repérage traces mammifères et micromammifères, fonctionnalité, entomofaune               |
| 09 septembre 2025, après midi                                | A. Maccaud              | Ensoleillé, 21°C, sans vent                                     | Compléments automnaux ; fin de la pose du matériel d'inventaire (plaques reptiles – gîte micromammifères) – pose détecteurs ultrasons chauves-souris |
| 16 septembre 2025 ; 2h en journée                            | A. Maccaud              | ensoleillé à légèrement couvert 18°C vent faible                | Passage rapide ; récupération des détecteurs ultrasons ; relève des plaques reptiles.                                                                |
| 20 septembre 2025 2h en journée                              | A. Maccaud              | Ensoleillé 20°C vent faible                                     | Passage rapide ; relève des plaques reptiles et des pièges photographiques ; déplacements et ajustements du matériel. Obs. lépidoptères              |
| 10 octobre 2025                                              | A. Maccaud              | Couvert – sens vent 15°C                                        | Passage automnal complémentaire ; repérage des zones de transit ; relève des plaques reptiles ; déplacement des pièges photos ;                      |
| 5 novembre 2025 2h en journée                                | A. Maccaud              | Couvert - 18°C – venteux                                        | Passage rapide ; observation de mortalité de faune sur les accotements.                                                                              |
| 13 novembre 2025                                             | A. Maccaud              | Ensoleillé - 18°C vent léger                                    | Premiers oiseaux hivernants ; repérage des zones de transit ; déplacement des pièges photos                                                          |

*RD313 (PR27+000) - Projet de sécurisation au lieu-dit « Donchée »*  
*sur la commune d'Amplepuis – Annexe volontaire 1a Notice Biodiversité et NATURA 2000*

|                                       |            |                                                                          |                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 décembre 2025, après-midi          | A. Maccaud | Couvert – 10°C – sans vent                                               | Fonctionnalité faune ; oiseaux hivernants ; mammifères ; zones humides                                                                                                                     |
| 18 février 2026, après-midi et soirée | A. Maccaud | Couvert – 10°C – sans vent                                               | Oiseaux hivernants ; repasses oiseaux nocturnes ; amphibiens nocturnes précoces                                                                                                            |
| 27 février 2026, fin de matinée       | A. Maccaud | Ensoleillé – 18°C – sans vent                                            | Relevé plaques reptiles ; fonctionnalité faune et flore vernale                                                                                                                            |
| 9 mars 2026, après-midi et soirée     | A. Maccaud | Couvert – 15°C (am) / 10°C (soirée) – sans vent – pluie légère en soirée | Flore vernale ; oiseaux nocturnes ; amphibiens ; arbres-gîtes                                                                                                                              |
| 9 avril 2026, aube et matinée         | A. Maccaud | Ensoleillé – 16-22°C – sans vent                                         | Point écoute oiseaux (BirdMic directionnel – conditions bord de route) ; arbres-gîtes, flore vernale. Recherche nid communautaires de la Laineuse du Prunellier.                           |
| 24 avril 2026, 2h en journée          | A. Maccaud | Ensoleillé – 20°C – sans vent                                            | Passage rapide ; relevés pièges photographiques ; relevés plaques reptiles ; observations faune/flore/fonctionnalité                                                                       |
| 30 avril 2026, journée                | T. Duret   | T° 7-21°C Ensoleillé à légèrement voilé                                  | Flore et habitats ; compléments entomofaune et mammifères                                                                                                                                  |
| 5 mai 2026, matinée                   | A. Maccaud | T° 10-21°C Ensoleillé légèrement voilé                                   | Relevés fonctionnalité et faune divers ; relevés pièges photographiques. Complément zones humides                                                                                          |
| 09 mai 2026, journée                  | T. Duret   | Ensoleillé – 24°C – sans vent                                            | Flore et habitats ; compléments reptiles                                                                                                                                                   |
| 12 mai soirée début de nuit           | A. Maccaud | Nuageux – 10°C – sans vent                                               | Lunette thermique – chiroptères. Pose détecteur enregistreurs. Oiseaux nocturnes                                                                                                           |
| 3 juin, aube, matinée                 | A. Maccaud | Légèrement couvert – 16-20°C – vent faible à null                        | Relevé oiseaux - mammifères                                                                                                                                                                |
| 12 juin – journée                     | T. Duret   | T° 11-23°C Ensoleillé                                                    | Flore habitats lépidoptères ; compléments entomofaune divers et mammifères                                                                                                                 |
| 18 juin – Soirée nocturne             | A. Maccaud | 26°C (canicule), ciel dégagé, vent faible                                | Recherche sonneur à ventre jaune - Lunette thermique – chiroptères (dont pose de détecteurs enregistreurs sur la nuit) – mammifères terrestres (dont micromammifères) et oiseaux nocturnes |
| 7 juillet – aube matinée              | A. Maccaud | 20-25°C (période canicule), ciel dégagé, sans vent                       | Récupération plaques reptiles et micromammifères. Complément faune flore divers.                                                                                                           |

*Dates de prospections et taxons inventoriés*

**Alexandre Maccaud** ; Ecologue généraliste ; botaniste et faunisticien

**Thibault Duret** : écologue naturaliste, intervenu sur la mission en tant que botaniste phytosociologue

**Edouard Ribatto** : écologue naturaliste, expert chiroptérologue (intervention sur expertise bâtiment)

**Boris Blay** : écologue naturaliste, intervenu en tant que chiroptérologue (détermination ultrasons uniquement, hors terrain)

Notons que l'effort de prospection a été particulièrement important en automne, période d'activité et de déplacement de la faune, particulièrement concernée par ce type de projet. Les inventaires sur les autres saisons sont conformes aux études 4 saisons habituelles.

Avec 22 passages (24 avec les pré-diagnostics), la pression d'observation et les conditions d'inventaires de cette étude 4 saisons peuvent être considérés comme très satisfaisante pour une étude réglementaire complète.

### 3.2.2 Rappel des conclusions du rapport LIKEN-OXALIS

Les inventaires quatre saisons, conduits de mars 2025 à juillet 2026 (24 passages avec les pré-diagnostics), couvrent l'ensemble des périodes biologiques propices et constituent un effort d'observation très satisfaisant pour une étude réglementaire complète. Les conclusions ci-après s'appuient sur ce cycle complet ;

Le diagnostic ne met en évidence **aucun enjeu patrimonial exceptionnel strictement lié à l'emprise** : ni flore protégée, ni espèce à enjeu remarquable dépendant directement de la zone de travaux. Les habitats de l'emprise (talus secs, fourrés mésophiles, prairies mésotrophes, haies bocagères) sont communs à l'échelle du secteur.

Le site n'en présente pas moins un **cortège faunistique fonctionnellement riche**, comprenant plusieurs espèces protégées et patrimoniales qui exploitent les habitats de bordure de voirie (fourrés, talus, haies) :

- **Reptiles** — population dense de Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune et Lézard vert sur les talus, avec une mortalité routière documentée. Trois espèces protégées (habitat inclus) ;
- **Mammifères terrestres** — Hérisson d'Europe, Muscardin, Écureuil roux et Chat forestier (avéré) protégés ; Souris des moissons (Vulnérable en AURA) attestée par un nid dans le talus nord, au sein de l'emprise. Absence avérée de Loutre et de Castor sur la Viderie ;
- **Oiseaux** — Pie-grièche écorcheur (annexe I, deux couples) en bordure immédiate de zone projet ; passereaux patrimoniaux des haies (Accenteur mouchet, Verdier, Chardonneret, Linotte) ; rapaces et chouettes nicheurs du secteur (Chouette chevêche, Faucon crécerelle, Buse, Épervier) chassant au contact de la voie, avec un risque de collision avéré (Chouette hulotte percutée, collisions de passereaux) ;
- **Chiroptères** — quinze espèces, dont trois d'intérêt communautaire (Barbastelle, Grand murin, Murin de Bechstein) ; utilisation avérée du linéaire en transit et chasse, indices d'une colonie de Grand murin à proximité ; **pas de gîte sur l'emprise** (arbres favorables hors zone de travaux), activité concentrée dans le vallon et, pour la zone projet, sur la portion est.

Transversalement, la **fonctionnalité écologique nord-sud est bien marquée** (corridors significatifs centre et est), le **vallon de la Viderie constituant le cœur fonctionnel** du secteur pour tous les compartiments et le **talus nord un rôle d'interface**. Le **secteur Est** ressort comme un nœud sensible pour plusieurs groupes (chiroptères, avifaune, amphibiens). La mortalité routière est confirmée et multi-taxons (au moins 13 cas relevés, indicateur minorant).

Le secteur joue donc un **rôle écologique local non négligeable**, sans enjeu majeur au sens patrimonial, mais avec des **enjeux réglementaires réels** : plusieurs espèces protégées voient leur habitat concerné par l'élargissement.

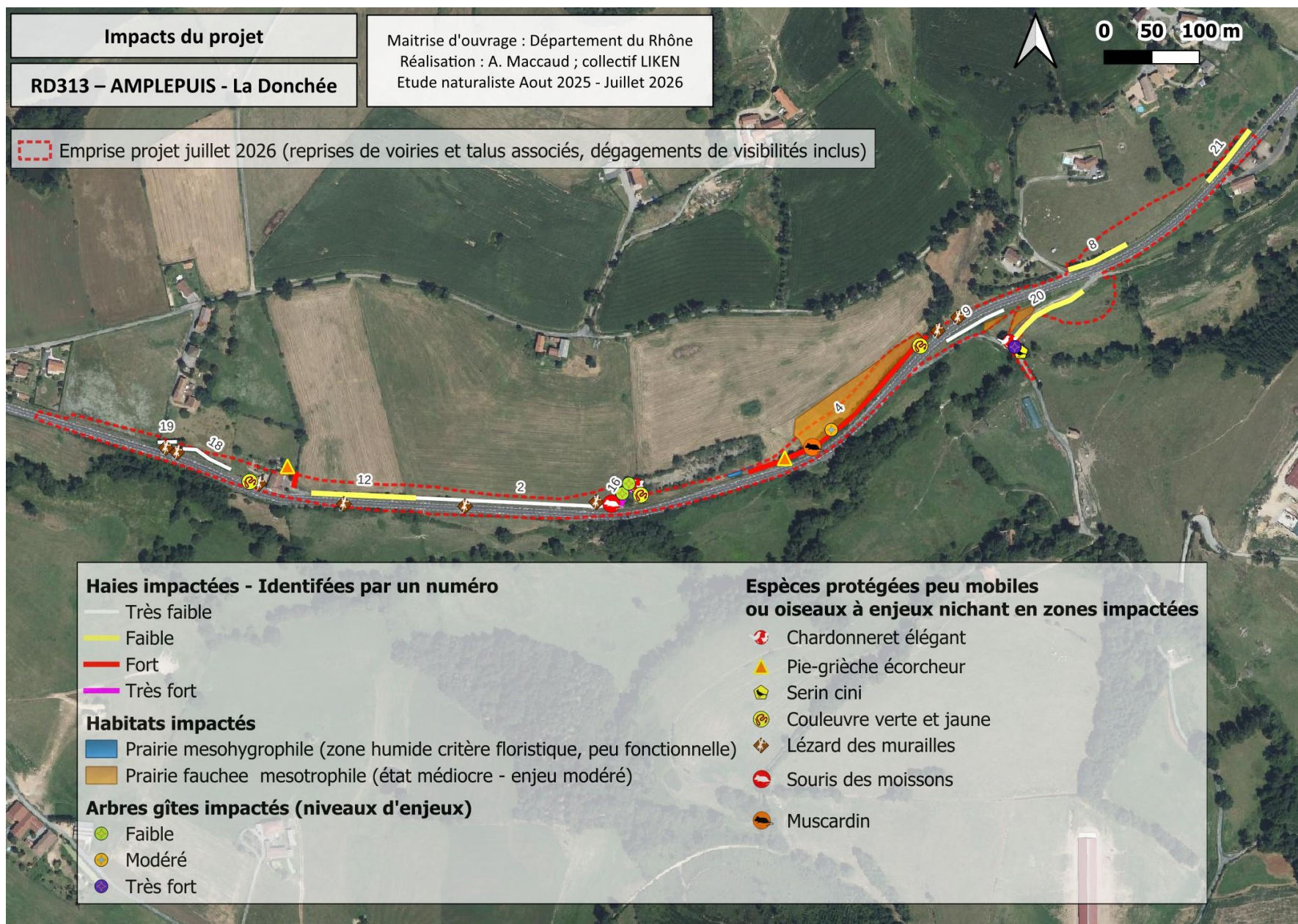
## 4 ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES

### 4.1 IMPACTS BRUTS

Cf. Annexe volontaire 1b - Expertise FFH - OXALIS-LIKEN Août 2026

| Compartment           | Nature de l'impact brut                                                                                                                                          | Niveau            |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Habitats naturels     | Destruction de 4 210 m <sup>2</sup> d'habitats prairiaux et de 587 m de haies ( $\approx$ 1 790 m <sup>2</sup> ) ; habitats communs, sans patrimonialité propre  | Faible à modéré   |
| Flore                 | Aucun impact sur des espèces à enjeu                                                                                                                             | Nul               |
| Reptiles              | Destruction d'habitat sur les talus ; destruction d'individus ; rupture de la continuité longitudinale                                                           | Modéré à fort     |
| Mammifères terrestres | Destruction de linéaires bocagers (habitat du Muscardin, de l'Écureuil roux) et d'un habitat de reproduction de la Souris des moissons ; destruction d'individus | Modéré à fort     |
| Chiroptères           | Altération des structures-guides ; destruction d'arbres à potentiel de gîte ; effet barrière accru                                                               | Modéré à fort     |
| Avifaune              | Destruction de supports de nidification ; destruction de nichées ; aggravation du risque de collision                                                            | Modéré à fort     |
| Amphibiens            | Aucun habitat de reproduction concerné ; risque d'écrasement en transit terrestre                                                                                | Faible            |
| Insectes              | Aucun impact sur des espèces à enjeu                                                                                                                             | Nul à très faible |
| Zones humides         | Destruction potentielle de 60 m <sup>2</sup> d'habitat ZH peu fonctionnel                                                                                        | Faible            |
| Continuités           | Renforcement de l'effet de coupure nord-sud sur les corridors centre et est                                                                                      | Modéré à fort     |
| EEE                   | Risque de dissémination (Renouée de Bohême) et de recolonisation des talus (Robinier)                                                                            | Modéré à fort     |

*RD313 (PR27+000) - Projet de sécurisation au lieu-dit « Donchée »  
sur la commune d'Amplepuis – Annexe volontaire 1a Notice Biodiversité et NATURA 2000*



## 4.2 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Annexe volontaire 1b - Expertise FFH - OXALIS-LIKEN Août 2026

### 4.2.1 Mesures d'évitement

#### E1 — Choix du parti d'aménagement (évitement amont)

L'élargissement de la RD313 sur le linéaire du créneau pouvait être réalisé par le nord ou par le sud. Le parti retenu au stade des études préalables est un élargissement par le nord, motivé par des considérations techniques, économiques et environnementales : un élargissement par le sud aurait supposé la réalisation d'importants remblais, avec un allongement de l'emprise et de la durée des travaux, et le vallon de la Viderie aurait été directement impacté. Ce parti d'aménagement présente ainsi un bénéfice environnemental déterminant, puisqu'un élargissement par le sud aurait porté des atteintes directes et indirectes prévisibles sur le ruisseau, sa ripisylve et les zones humides fonctionnelles associées, ainsi que sur la continuité écologique que constitue ce vallon à l'échelle locale. Ces milieux présentent un niveau d'enjeu sensiblement supérieur à celui des habitats du talus nord, constitués de formations communes (talus thermophiles, fourrés mésophiles, haies, prairie de bord de route) dont la valeur tient à leur rôle d'habitat d'espèces plutôt qu'à leur patrimonialité propre.

**Évitement complémentaire recherché au stade du diagnostic.** Au-delà du choix du parti d'aménagement, des adaptations locales du tracé ont été proposées sur les secteurs les plus sensibles du talus nord, notamment au droit des linéaires de haies fonctionnelles et des arbres à intérêt biodiversité. Ces adaptations n'ont pas été retenues, les contraintes techniques et géométriques liées à la fonction de dépassement (dégagement de visibilité, raccordements, profil en travers) ne permettant pas de réduction significative de l'emprise sur ces portions. L'évitement s'est donc concentré sur le choix du parti d'aménagement, dont la portée écologique reste déterminante avec un évitement des impacts sur les milieux sensibles présents au Sud.

### 4.2.2 Mesures de réduction

**R1 — Adaptation du calendrier des travaux.** Réalisation des travaux préparatoires impactant la végétation (débroussaillage, abattage, défrichement) hors des périodes sensibles. La fenêtre 15 août – 31 octobre est privilégiée : elle évite la nidification des passereaux (15 mars – 31 août), la période de mise bas des chiroptères (juin-juillet) et leur hibernation (novembre-mars, arbres-gîtes potentiels). Elle est également favorable aux reptiles, en dehors des périodes de reproduction et d'hivernage. L'abattage éventuel d'arbres favorables se fait après vérification par un écologue (cf. R2) et de préférence en automne.

**R2 — Suivi écologique de chantier.** Présence d'un écologue en phase préparatoire : balisage physique des secteurs à enjeu situés en marge immédiate de l'emprise (zone humide notamment), vérification des arbres avant abattage, mise en place des dispositifs de mise en défens ; en phase travaux : contrôles ponctuels, maintien des balisages, positionnement des ouvrages et des dispositifs de canalisation, déplacement d'individus le cas échéant ; et à la réception des aménagements.

**R3 — Prévention de la dissémination des espèces exotiques envahissantes.** Trois espèces à risque invasif ont été cartographiées en bordure immédiate de la zone de travaux (cf. carte EEE). Les mesures sont différenciées selon la station.

*Renouée de Bohême* — station sud-ouest, au droit d'un rail de sécurité. Station à éviter strictement. Balisage physique mis en place avant tout démarrage et maintenu pendant toute la durée du chantier. Interdiction de circulation d'engins, de stockage et de dépôt à l'intérieur du balisage. Aucun terrassement, décapage ni déplacement de terre au droit de la station. Si une intervention sur le rail s'avère nécessaire, l'évitement devient inopérant et un protocole spécifique de gestion des terres contaminées devra être défini en phase PRO (excavation, confinement ou évacuation en filière agréée, avec traçabilité).

*Vigne-vierge commune* — station en bordure de zone de travaux. Même principe : balisage et mise en défens en cas de risque de passage d'engins, sans intervention ni circulation à son droit. En cas de présence de l'espèce sur la zone de travaux : arrachage manuel sous encadrement écologique.

*Robinier faux-acacia* — bordure nord. L'espèce n'appelle pas de mesure d'évitement spécifique, mais les talus mis à nu constituent des surfaces favorables à sa recolonisation par drageonnement et par semis. Suivi de la recolonisation des talus remaniés intégré au suivi post-travaux (cf. S1), avec intervention mécanique (arrachage des jeunes plants avant lignification) en cas de reprise, ou protocole d'écorage sur 3 ans si les individus sont déjà ligneux. Le recours à la coupe simple est à proscrire, celle-ci stimulant le drageonnement.

*Dispositions générales.* Végétalisation rapide des surfaces mises à nu (semis d'espèces locales) afin de limiter la colonisation par les EEE. Le balisage et son maintien sont contrôlés par l'écologue dans le cadre du suivi de chantier (cf. R2).

**R4 — Passages inférieurs à faune.** Création de trois passages inférieurs répartis sur le linéaire (secteurs ouest, central et est), au droit des axes de déplacement identifiés au diagnostic. Ouvrage cadre béton préfabriqué de section 1,0 m (H) × 1,5 à 2,0 m (L), longueur 15–20 m, conforme aux recommandations de la fiche 14 du guide CEREMA 2021.

Aménagements intérieurs : substrat naturel au radier (10–15 cm) ; banquette sèche latérale ≥ 0,50 m en cas de composante hydraulique ; tirant d'air ≥ 0,70 m après substrat. Pente longitudinale intérieure 0,5–2 % ; rampes de raccordement ≤ 25–33 % (1V/4H à 1V/3H). La pente intérieure peut atteindre environ 10 % si l'ouvrage est strictement sec et le substrat stabilisé (granulométrie grossière, redans ou seuils bas transversaux fixant la couche meuble et cassant le ruissellement).

Dispositifs de canalisation associés : clôture petite faune à maille fine, enterrée de 20cm, hauteur 40-60cm, disposée de part et d'autre de chaque ouvrage afin de rabattre la faune vers l'entrée. Aucune valeur normative n'existe quant à la longueur de ces dispositifs ; la pratique professionnelle courante retient 25 à 50 m par côté, extensible jusqu'à 100 m selon la configuration locale. La qualité de conception (traitement des extrémités en retour, profondeur d'enfouissement, maille adaptée) conditionne l'efficacité davantage que la longueur déployée.

Le positionnement précis des ouvrages, leur typologie et leurs caractéristiques définitives sont à caler en phase projet avec l'accompagnement d'un écologue, en articulation avec R6.

**R5 — Dispositif d'élévation des trajectoires de vol (dispositif de type « hop-over »)** au droit du vallon est.

Le franchissement de la RD313 par les oiseaux et les chauves-souris s'effectue préférentiellement au droit du vallon perpendiculaire est, dans l'axe du talweg boisé. Les collisions relevées au diagnostic se concentrent sur ce secteur, où les individus descendant du talweg abordent la chaussée à faible hauteur. Les risques de collision ne sont pas augmentés sur ce secteur qui concerne l'optimisation de la géométrie (et pas le créneau de dépassement) mais cette mesure est de nature à réduire le risque de collision existant à l'échelle de la section aménagée.

La mesure consiste en la réalisation d'un dispositif implanté perpendiculairement à l'axe du talweg, destiné à contraindre les individus à s'élever avant d'aborder la chaussée et à maintenir une hauteur de vol supérieure au gabarit de circulation lors du franchissement.

Cependant, la mise en œuvre doit répondre à différentes contraintes et la conception reste à réaliser avec, à ce stade, plusieurs propositions disposant d'avantages et inconvénients :

- Dispositif le long de la RD313 au droit du fossé de collecte des eaux : haie et /ou structure de type clôture ou dispositif à claire-voie simple. Facilement mise œuvre ; il s'agit d'aménagements possibles dans les emprises gérées par le département. A l'inverse, l'aménagement reste au contact de la RD313.
- Aménagement de tertres (zone de remblais de 1,5 m à 2m) pouvant être réalisés de part et d'autre de la canalisation du cours d'eau pour éviter tout risque de désordre sur cet ouvrage et permettre

un écoulement en cas de pluies exceptionnelles. Cet aménagement peut être réalisé sur un terrain privé par convention (zone de dépôt des matériaux excavés). L'aménagement peut être agrémenté de quelques arbres à fort développement pouvant avoir un intérêt pour le riverain (noyer par exemple).

- Merlon proposé par OXALIS : *Caractéristiques*. Longueur de l'ordre de 15 à 20 m ; hauteur limitée à 2 m ; implantation à 5–7 m du bord de chaussée. Le linéaire et le positionnement sont calés de manière à intercepter l'axe de descente du talweg. Les modalités constructives (profil, pentes, matériaux) sont définies en phase projet notamment pour permettre une transparence hydraulique pour les fortes pluies.

**Végétalisation.** L'efficacité du dispositif est directement conditionnée par la hauteur de l'écran présenté aux individus en approche. Un merlon nu de 2 m n'assure qu'une élévation limitée des trajectoires. L'installation d'un écran végétal dense en crête (petite haie) est donc recherchée en priorité ; sa faisabilité est à examiner en phase projet

La conception de ce dispositif dépend :

- De la maîtrise foncière : ouvrage à implanter obligatoirement sur une propriété du département ou pouvant faire l'objet d'une convention.
- De l'incidence hydraulique : le projet doit assurer une transparence hydraulique pour les ruissellements en surface lorsque la canalisation n'est plus en capacité d'assurer les écoulements. Une approche hydraulique est nécessaire ainsi que l'avis de la DDT pour apprécier la faisabilité des aménagements proposés.

Aucun dispositif n'est prévu en rive sud, la présence du carrefour avec la voie communale imposant le maintien des conditions de visibilité. Le dispositif est donc dissymétrique et n'agit qu'au droit de la rive nord, zone la plus problématique (oiseaux prenant de la vitesse en descendant dans le vallon, sans visibilité préalable sur la route).

## **R6 — Replantation de 1000m haies en bordure de voirie (2000m²)**

L'élargissement par le nord repousse le talus et supprime les haies qui en occupaient la crête. La mesure consiste à replanter un linéaire continu de haie en crête du nouveau talus sur toute la longueur du projet : rétablissement des linéaires supprimés au droit ou à proximité immédiate de leur emplacement d'origine, et complément des sections aujourd'hui dépourvues de haie. Elle vise le rétablissement de la continuité longitudinale du talus nord (guide de la faune vers les passages inférieurs) et la restauration de supports de nidification et d'habitats de thermorégulation.

**Emprise.** Les linéaires supprimés présentent une largeur moyenne de 3,05 m (587 m, soit environ 1 790 m²). La plantation est réalisée sur une bande de 2 m, soit 2000m² ; notons que le foisonnement de la lisière porte l'emprise du pied de haie à environ 3 m à moyen terme, soit de l'ordre de 3 000 m². Enfin, l'emprise du houppier attendue à maturité est de l'ordre de 5 m, débordant d'environ 1 m de part et d'autre sur le talus et sur la parcelle riveraine.

*Structure et palette.*

**Haies sèches (type Benjes) Réemploi des produits de coupes et des rémanents.** Les produits de coupe issus des haies supprimées sont réemployés sur site en **haies sèches (type Benjes)** : empilement de branchages entre piquets, sans apport extérieur, emplacements définis en phase projet selon les volumes disponibles. Ces structures assurent une fonctionnalité immédiate (abris et corridors pour la petite faune, supports de perchoir) et favorisent l'installation du couvert ligneux : protection des jeunes plants contre l'abroustissement, microclimat de lisière, apport de graines par les oiseaux. Elles seront intercalées sur certains linéaires plantés.

Haie pluristratifiée (strate arborée, strate arbustive, frange herbacée de lisière). Les arbres de haut jet sont disposés sur le rang le plus éloigné de la chaussée, les arbustes bas côté route ; Essences structurantes : chêne sessile, chêne pubescent, érable plane et/ou sycamore. Strate arbustive : cornouiller sanguin, érable

champêtre, aubépine monogyne, prunellier, noisetier, troène. Accompagnement selon disponibilités : alisier torminal, cormier, merisier, viorne lantane, églantier.

*Plants et mise en œuvre.* Jeunes plants en racines nues (60/90) ou en godets, à l'exclusion de sujets de grand développement, le système racinaire formé in situ offrant la meilleure garantie de reprise et de stabilité. Provenance « Végétal local » pour la région d'origine correspondante ; à défaut de disponibilité, origine locale tracée présentant des garanties équivalentes (attestation du producteur). Les cultivars horticoles et les provenances non tracées sont exclus. Paillage systématique (BRF ou plaques biodégradables, fixées en cas de pente). Arrosage de sauvegarde limité aux épisodes de sécheresse marquée durant les trois premières saisons.

*Gestion.* Absence d'entretien à l'épaveuse. Interventions limitées aux tailles ciblées de sécurité et à l'abattage sanitaire, hors période de nidification. Les trois premières années : entretien du paillage, regarnissage des manques, rechargement des haies sèches en fonction du tassement et des matériaux disponibles (rémanents).

#### **R7 — Dispositifs de retenue motocycliste à fonction de canalisation de la faune.**

Les dispositifs de retenue motocycliste (écrans « pare-motards ») installés en partie basse des glissières de sécurité constituent, lorsqu'ils sont au contact du sol, un obstacle continu au passage de la petite et de la moyenne faune terrestre. Le projet prévoit l'extension de ces dispositifs au-delà des seules sections où ils sont aujourd'hui présents ou requis au titre de la sécurité routière, afin de constituer un linéaire continu de canalisation en amont de chaque passage à faune inférieur créé.

*Principe.* Le dispositif empêche l'accès des individus à la chaussée sur le linéaire équipé et les conduit vers les entrées des passages inférieurs (cf. R4), où le franchissement s'effectue en sécurité hors du flux de circulation.

*Conditions d'efficacité.* L'effet recherché est subordonné à des conditions constructives :

- continuité au contact du sol sur toute la longueur équipée, sans jour en partie basse, y compris au droit des joints, des supports et des points singuliers ;
- articulation avec les entrées des ouvrages, la fonction de canalisation n'ayant d'effet que si le dispositif conduit effectivement à un point de franchissement ou à une clôture petite – moyenne faune associée à ces points.

*Intérêt du dispositif.* Contrairement aux clôtures faune de type grillagé, les écrans de retenue motocycliste sont des équipements de sécurité routière relevant de l'entretien courant de la voirie départementale. Leur pérennité, leur résistance mécanique et leur maintenance sont assurées dans ce cadre, ce qui constitue une garantie de durabilité supérieure à celle d'un dispositif écologique dédié, dont l'entretien à long terme est le principal facteur d'échec.

*Portée.* L'efficacité du dispositif est établie pour les mammifères terrestres de petite et moyenne taille et pour les amphibiens en déplacement terrestre, et elle est partielle pour les reptiles.

### **4.2.3 Mesures d'accompagnements et de suivi**

#### **A1 — Décrouitage et plantation d'un bosquet sur l'aire de repos (mesure à l'étude)**

L'aire de repos présente actuellement une surface de grave compactée nue, dépourvue de couvert végétal et sans fonctionnalité écologique, bordée de bandes enherbées à entretien rase et d'une végétation ornementale d'origine horticole. La mesure consiste à réaliser un espace à valeur écologique de 800 m<sup>2</sup> (avec décrouitage de surface compactée, plantation d'un bosquet et de bandes enherbées attenantes).

- **Travaux préparatoires.** Décapage de la couche de grave compactée sur toute son épaisseur, jusqu'au substrat non remanié. Décompactage mécanique du fond de forme (sous-solage) préalable à tout apport, la compaction résiduelle constituant le principal facteur d'échec des plantations sur ce type de surface. Reconstitution d'un profil de sol par apport de terre végétale d'origine locale, sur une épaisseur définie par la maîtrise d'œuvre en fonction des essences retenues.

- **Plantation.** Bosquet en essences locales diversifiées issues de la marque « Végétal local » ou assimilé (cahier des charges identique à R6), en cohérence avec l'assemblage de la chênaie sessile locale du secteur et des haies. Intégration complémentaire d'arbres fruitiers hautes tiges (Pommiers, Poiriers). Structure pluristratifiée associant strate arborée, strate arbustive et lisière buissonnante en périphérie.

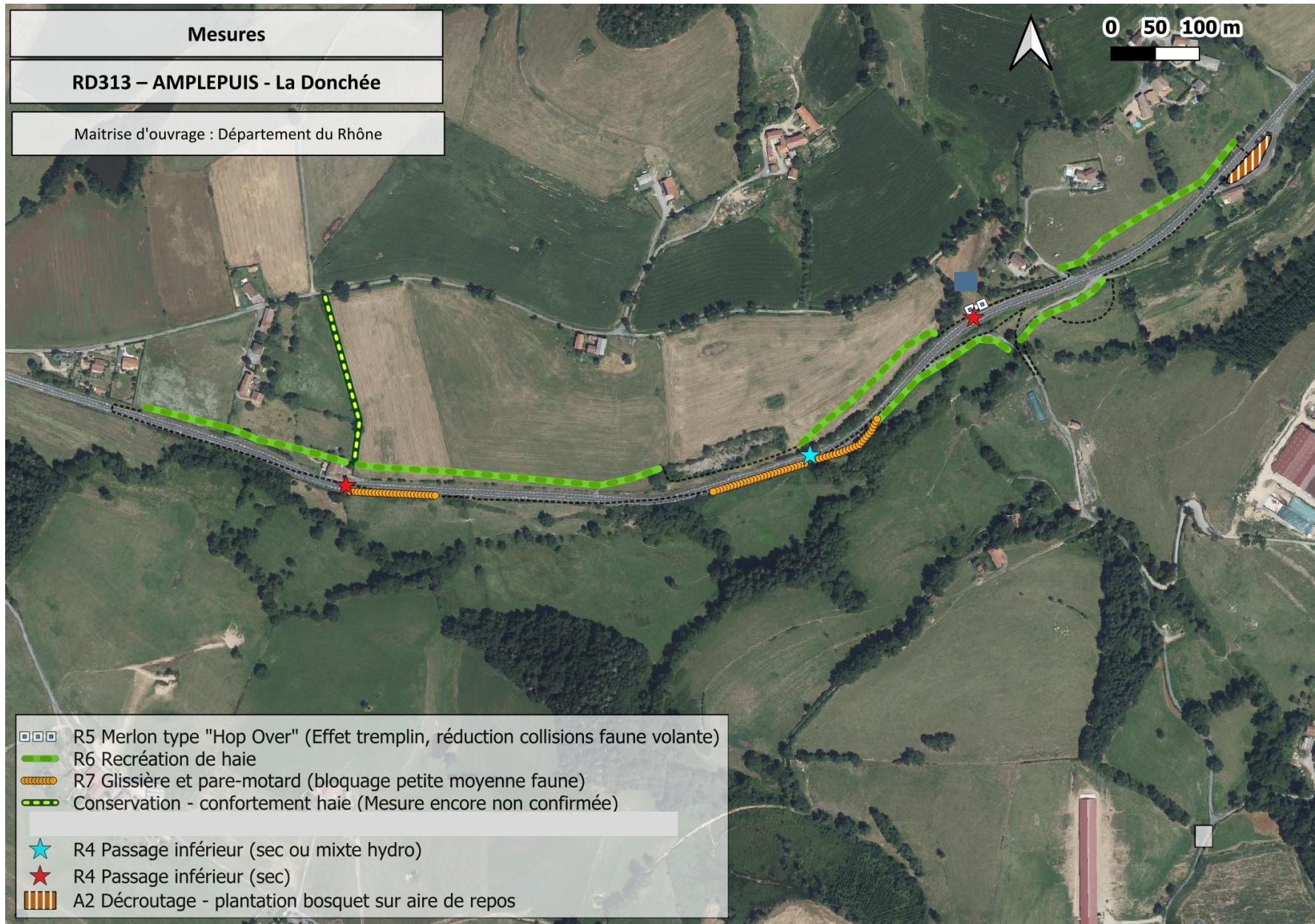
- **Gestion.** Absence d'entretien à l'épaveuse. Aucune intervention en période de nidification. Les modalités de gestion à long terme font l'objet d'un engagement du gestionnaire de la voirie, un maintien d'espaces adaptés à une aire de repos sera prévue dans la gestion.

**S1 — Suivi écologique post-travaux**, sur une durée minimale de 10 ans, portant sur :

- la réussite des plantations (taux de reprise, pression de pâturage, modalités de gestion) ;
- la fréquentation effective des passages à faune (pièges photographiques, relevés de traces) ;
- l'efficacité du hop-over (mortalité résiduelle et trajectoires de vol au droit du vallon Est) ;
- les populations de reptiles (transects et plaques-refuges) ;
- les passereaux nicheurs des haies reconstituées (IPA simplifiés) ;
- la vérification de l'absence de recolonisation des talus remaniés par les EEE.

**S2 — Bilans intermédiaires** à N+2, N+5, N+10, transmis aux services de l'État, avec ajustements possibles selon les résultats (gestion adaptative).

*RD313 (PR27+000) - Projet de sécurisation au lieu-dit « Donchée »  
sur la commune d'Amplepuis – Annexe volontaire 1a Notice Biodiversité et NATURA 2000*



## 5 CONCLUSION

---

Annexe volontaire 1b - Expertise FFH - OXALIS-LIKEN Août 2026

Le présent diagnostic s'appuie sur un cycle d'inventaire complet, conduit de mars 2025 à juillet 2026, soit 24 passages couvrant l'ensemble des périodes biologiques propices, complété par une expertise spécifique du bâti (juin 2025) et par des protocoles standardisés pour chaque compartiment. La pression d'observation et les conditions d'inventaire répondent aux attendus d'une étude réglementaire complète.

Le secteur ne présente **pas d'enjeu patrimonial exceptionnel** strictement lié à l'emprise : ni flore protégée, ni habitat naturel d'intérêt communautaire en bon état de conservation, ni espèce à enjeu remarquable dépendant directement de la zone de travaux. Il accueille en revanche un **cortège faunistique fonctionnellement riche**, comprenant plusieurs espèces protégées qui exploitent directement les habitats de bordure de voirie : reptiles installés sur les talus, mammifères des structures bocagères, passereaux nicheurs des haies, chiroptères en transit et en chasse. Le vallon de la Viderie constitue le cœur fonctionnel du secteur pour l'ensemble des compartiments ; le talus nord joue un rôle d'interface et de corridor latéral, avec une sensibilité accrue sur sa portion est.

Le choix du parti d'aménagement — élargissement par le nord — constitue la mesure d'évitement déterminante du projet. Un élargissement par le sud aurait porté des atteintes directes au ruisseau de la Viderie, à sa ripisylve et aux zones humides fonctionnelles associées, milieux dont le niveau d'enjeu est sensiblement supérieur à celui des habitats du talus nord. Cet évitement, intervenu au stade de la conception, explique que les habitats à enjeu fort du secteur se situent hors emprise et hors zone d'influence directe du projet. L'évitement amont est complété par un **ensemble de mesures portant sur trois registres** :

- 1) **La conduite du chantier** : réalisation des travaux préparatoires hors nidification des passereaux, hors mise bas et hibernation des chiroptères et hors périodes de reproduction et d'hivernage des reptiles (R1) ; encadrement écologique du chantier, avec balisage et mise en défens des secteurs à enjeu en marge de l'emprise, vérification des arbres avant abattage et déplacement d'individus le cas échéant (R2) ; mise en défens stricte des stations d'espèces exotiques envahissantes, en particulier de la Renouée de Bohême, et végétalisation rapide des surfaces mises à nu (R3).
- 2) **Le rétablissement des habitats et des continuités** : replantation d'environ 1 000 m de haie pluristratifiée en essences locales en crête du nouveau talus, rétablissant les linéaires supprimés et complétant les sections aujourd'hui dépourvues de haie (R6) ; création de trois passages inférieurs à faune répartis sur le linéaire, au droit des axes de déplacement (R4), associés à une canalisation de la faune vers ces ouvrages par extension des dispositifs de retenue motocycliste (R7) ; dispositif de sur-élévation des trajectoires de vol au droit du vallon est, secteur de concentration des collisions d'oiseaux et de chauves-souris (R5).
- 3) **L'accompagnement et le suivi** : plantation d'un bosquet sur l'aire de repos après décroutage, l'une et l'autre à l'étude (A1) ; suivi écologique post-travaux sur dix ans portant sur la reprise des plantations, la fréquentation des passages, l'efficacité du dispositif de sur-élévation, les populations de reptiles, les passereaux nicheurs des haies reconstituées et l'absence de recolonisation par les espèces exotiques envahissantes (S1), avec bilans intermédiaires à N+2, N+5 et N+10 (S2).

Le positionnement précis des ouvrages, leurs caractéristiques définitives et les surfaces effectivement concernées seront calés en phase projet, sur la base des emprises arrêtées, avec l'accompagnement d'un écologue.

**Impacts résiduels.** Après application des mesures de réduction, des atteintes persistent :

- destruction d'habitats d'espèces protégées sur le talus nord — habitats de thermorégulation, de reproduction et de déplacement des reptiles, linéaires bocagers constituant l'habitat du Muscardin et supports de nidification des passereaux des haies ;

- décalage temporel entre la destruction et la reconstitution des linéaires bocagers : les linéaires replantés n'atteindront une fonctionnalité comparable qu'à cinq à dix ans, période durant laquelle la capacité d'accueil du talus nord restera réduite ;
- destruction d'un arbre-biodiversité à enjeu fort et de quelques autres arbres à enjeux faibles ou modérés (Chênes de 30 à 40cm de diamètre, support de biodiversité mais sans gîtes avérés) ;

renforcement de l'effet de coupure lié à l'élargissement de la chaussée, limité par la création de trois passages inférieurs sur un linéaire aujourd'hui dépourvu d'ouvrage dédié.



440 Rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais  
04 78 51 93 88 • [www.soberco-environnement.fr](http://www.soberco-environnement.fr)

SARL au capital de 51 200 euros  
Siret 405 144 544 00021  
R.C. Lyon b405 144 544 • APE 742C

